

## **Avis du Comité technique de l'innovation en santé portant sur le projet d'expérimentation du Centre de santé polyvalent Clinical de Soyaux**

### **Séance du 02 juillet 2020**

Le comité technique de l'innovation a été saisi pour avis le 29 juin 2020 sur le projet de cahier des charges relatif au centre de santé polyvalent Clinical de Soyaux proposé par le groupe Elsan.

Après une première version de la lettre d'intention déposée le 12 octobre 2018, le projet a été transmis au rapporteur général du comité technique de l'innovation en santé le 14 janvier 2019 et a fait l'objet de nombreux échanges avec le porteur. Si l'objectif principal du projet est resté le même, à savoir favoriser l'accès aux soins de premier recours, les modalités organisationnelles sur le territoire ont évolué afin de garantir une cohérence avec les offreurs de soins du territoire. A la suite de ces échanges, le porteur de projet a modifié son CDC dont la version définitive a été transmise au comité technique de l'innovation le 30 juin 2020. Le comité technique a examiné le projet de cahier des charges lors de sa séance du 02 juillet 2020 et rendu son avis le 23 juillet 2020.

Le territoire de vie santé de Soyaux représente un bassin de population de 25 000 habitants identifié comme zone d'intervention prioritaire (ZIP) par le projet régional de santé : au 31 décembre 2019 les derniers médecins encore en exercice ont cessé leur exercice. Dans ce contexte, le porteur a ouvert un centre de santé polyvalent autorisé par l'ARS Nouvelle- aquitaine le 2 Mai 2019 et la commune a créé en urgence un centre de santé afin de garantir une offre de soins minimale mais insuffisante par rapport aux besoins. L'objectif de ce projet est d'apporter une solution à la situation du territoire de Soyaux classé en ZIP et de garantir et pérenniser une offre de soins en médecine générale.

### **Objet de l'expérimentation**

Le projet a pour objet de mettre en place une gouvernance commune entre le CDS polyvalent Clinical et le CDS municipal concernant les modalités de recrutement des médecins généralistes et de permettre de mixer les statuts (salarié/libéral) dans un centre de santé. Un guichet de recrutement unique des médecins entre la commune et le centre de santé polyvalent Clinical permettra de proposer aux praticiens souhaitant s'installer sur la commune de Soyaux plusieurs modalités d'exercice : soit un exercice salarié dans l'un des deux centres de santé, soit un exercice exclusivement libéral dans le centre de santé Clinical ou bien un exercice mixte salarié (CDS communal) et libéral (CDS polyvalent Clinical). Les conditions d'exercice de ces médecins libéraux sont celles d'un centre de santé (équipe pluri-professionnelle, coordination, pas de dépassement d'honoraire etc.). Les médecins conservent leur statut libéral sans la charge administrative d'un cabinet. L'objectif est de multiplier les opportunités pour encourager les jeunes médecins à s'installer dans des zones sous denses.

Ce projet prévoit également l'ouverture d'une antenne pour des consultations de sage-femme dans un quartier défavorisé de Soyaux (Champ de manœuvre) en complément du centre de santé de la ville, ce qui paraît positif pour l'accessibilité sociale aux soins. En articulation avec le centre de soins infirmiers de la Croix-Rouge, l'offre proposée s'intègre dans une future CPTS en cours de construction.

### **Avis sur la recevabilité du projet au titre de l'article 51**

Finalité organisationnelle : Le projet repose sur une gouvernance commune entre le CDS polyvalent Clinical de Soyaux et le CDS communal concernant les modalités de recrutement des MG. Il permet d'expérimenter un nouveau modèle d'exercice de soins de premiers recours en favorisant la possibilité de mixer les statuts. Les MG pourront conserver leur statut libéral.

Caractère dérogatoire : Le projet soumis est recevable en ce qu'il déroge à l'article L6323-1-5 du code de santé publique.

### **Détermination de la portée de l'expérimentation proposée**

Le champ d'application de l'expérimentation proposée est de portée locale et concerne spécifiquement la commune de Soyaux (Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente).

### **Modalités de financement du projet**

Le projet ne requiert pas de dérogation financière ni de demande de financement au titre du Fonds d'innovation pour le système de santé (FISS). Les professionnels de santé ainsi que le centre de santé seront donc financés selon les règles de droit commun en application de la convention applicable aux centres de santé (paiements à l'acte réglés par l'Assurance Maladie au CDS et rétrocédés aux médecins après déduction d'une redevance pour les frais de gestion auxquels s'ajouteraient les financements forfaitaires des centres de santé (ROSP, MPA, forfait patientèle).

Au titre du FIR, une aide au démarrage ne pouvant excéder 75 000 euros sur le FIR est prévue sous réserve que des médecins soient recrutés selon les modalités précisées par le cahier des charges.

### **Durée de l'expérimentation**

L'expérimentation est prévue pour une durée de 5 ans, à compter du recrutement du premier médecin généraliste dans le centre de santé polyvalent Clinical.

### **Modalités d'évaluation proposées :**

L'évaluation est réalisée sous la responsabilité de la DREES et de la CNAM.

L'objectif de l'expérimentation est défini explicitement et vise à garantir et pérenniser une offre de soins en médecine générale. Le projet consiste à proposer à des médecins généralistes de s'installer en exercice libéral au sein d'une structure de premier recours qui assurera pour eux la gestion administrative de leur activité. Le praticien pourra ainsi être rémunéré à l'acte tout en bénéficiant des apports de la structure : pluridisciplinarité, proximité du plateau technique de la clinique, facturation et secrétariat, maintenance et système d'information.

La durée d'expérimentation, prévue sur 5 ans est suffisante pour permettre d'observer les effets attendus.

L'évaluation s'attachera dans un premier temps à apprécier l'opérationnalité du projet :

- L'expérimentation, permet-elle d'assurer l'installation effective de nouveaux médecins généralistes dans des zones sous-dotées ?

Sur le plan de l'efficacité et de l'efficience, l'évaluation cherchera à identifier l'impact du dispositif dans différents domaines :

- Quel est l'impact du dispositif sur la prise en charge des patients (moins de retard de prise en charge, moins de recours aux urgences, meilleur dépistage des maladies chroniques, réduction du renoncement au soin, augmentation de la part de la population déclarant un médecin traitant) ?
- L'organisation proposée dans l'expérimentation est-elle attractive pour les nouveaux praticiens ?

Sur le plan de la reproductibilité du dispositif, l'évaluation s'appuiera sur les observations qualitatives réalisées dans le cadre de l'analyse d'implantation du dispositif, sur les éléments de contexte (positionnement des différents acteurs institutionnels, professionnels, patients...), l'efficacité du dispositif ainsi que sur la projection de l'impact budgétaire de son déploiement.

### **Avis sur les critères de sélection du projet**

- *Faisabilité opérationnelle*: le centre de santé polyvalent Clinical est composé à ce jour de temps dédiés d'infirmier et de sage-femme. Le projet ne comporte aucun enjeu financier et le seul préalable requis concerne la dérogation au mode d'exercice des médecins en centre de santé. Compte tenu de ces éléments, l'expérimentation apparaît opérationnelle dans les délais proposés.
- *Caractère innovant* : le caractère innovant du projet repose sur une gouvernance commune entre le CDS polyvalent clinique de Soyaux porté par un gestionnaire privé et le CDS communal concernant les modalités de recrutement des médecins généralistes, accompagné d'un nouveau modèle d'exercice de soins de premiers recours en favorisant la possibilité de mixer les statuts. Ce projet vise donc à une meilleure coordination de l'offre de soins de

premier recours via le développement de partenariats entre les centres de santé et un choix d'exercices facilité.

- *Caractère efficient* : Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la lutte contre le renoncement aux soins dans un quartier politique de la ville. Son caractère efficient repose sur une réduction attendue du recours non-justifié aux urgences et des hospitalisations non programmées.
- *Caractère reproductibilité* : l'expérimentation s'appuie sur une organisation et un processus qui pourrait être reproduits dans d'autres territoires ;

Compte tenu de ces différents éléments, le comité technique émet un avis favorable à l'autorisation, par le directeur de l'agence régionale de Nouvelle-Aquitaine, de l'expérimentation dans les conditions précisées par le cahier des charges.

### **Pour le comité technique**

Natacha Lemaire  
Rapporteuse Générale